

N°2023-07/55B

Objet : PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE MICRO OU ULTRAFILTRATION POUR LA REUTILISATION DES EAUX USEES DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-CYPRIEN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION.

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénça, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	7
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA.

Absents excusés : Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 28 juin 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Le 22 février 2023, s'est tenue une réunion exceptionnelle du comité ressource en eau des Pyrénées-Orientales. L'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de la sécheresse (collectivités locales, usagers, experts et services de l'État) ont pu constater l'état des ressources en eau du département et partager leur préoccupation concernant la sécheresse en cours et l'accès à l'eau en 2023.

En effet, l'hiver n'a pas apporté son lot de pluies espérées. Ce manque de précipitations empêche notamment les nappes phréatiques de se recharger et maintient les sols dans un état de sécheresse prolongé. Ce phénomène qui a démarré en juin 2022, toujours en cours, est le plus long et le plus intense depuis le démarrage des suivis de l'humidité des sols par Météo France en 1959.

Les nappes souterraines de la plaine de Roussillon, ressource primordiale du département pour de nombreux usages, dont l'eau potable, sont dans un état dégradé. La reconstitution des stocks d'eau, cruciale en hiver, n'a pour l'instant pas eu lieu et la situation des nappes continue de se détériorer. Sur tous les cours d'eau du département, les débits sont également bien inférieurs aux valeurs habituelles pour la saison.

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales a décidé de renforcer les restrictions d'usage déjà en vigueur depuis l'été dernier et de placer l'ensemble du département au niveau d'alerte renforcée jusqu'au 30 avril 2023, ce qui implique notamment pour les usages économiques un niveau d'effort de 50 % par rapport aux droits habituels.

Afin de protéger davantage nos ressources en eau pour les usages prioritaires (eau potable, agriculture, économie), et en concertation avec les représentants des maires et du monde économique, Monsieur le Préfet a également décidé de mesures complémentaires :

- Interdiction aux particuliers d'arroser les pelouses, de remplir les piscines individuelles ou encore de nettoyer son véhicule (sauf en station de lavage),

- Restrictions également pour les collectivités locales et les EPCI s'agissant de l'arrosage des espaces verts, des stades, et le lavage de voiries ou terrasses à grande eau.

Or, la Communauté de Communes Sud Roussillon dispose d'un réseau d'eau brute alimenté par l'ASA de Villeneuve-de-La-Raho. Ce réseau dessert une partie des espaces verts ainsi qu'une partie de la population qui dispose ainsi d'une eau d'arrosage à un prix très attractif. Un très gros effort a été apporté sur les rendements de ce réseau ainsi que sur la communication face à son utilisation (ex : horaires et durées d'arrosage en période estivale, ...). Ces actions nous ont permis de diviser par deux notre consommation sur cette ressource. Cette économie substantielle, ouvre trois voies :

- L'une sur les volumes qui peuvent être mobilisables par d'autres entités pour substituer les volumes de cette ressource à une partie de leurs prélèvements pliocènes. Mais aussi apporter une pierre à l'édifice sur des projets départementaux plus lointains comme la production d'AEP à partir de cette ressource,
- La deuxième consiste à accroître la substitution, en systématisant les branchements d'eau brute chez les usagers et en augmentant le raccordement des espaces verts encore alimentés en AEP,
- Une étude REUT sur le rejet des eaux usées de la station de dépollution de Saint-Cyprien est actuellement menée et pourrait, si la législation nous le permettait, augmenter ces chiffres.

Aussi, il pourrait être envisagé de créer une unité de micro ou ultrafiltration complétée par une ozonation ou chloration en sortie de station de dépollution après traitement UV. L'objectif est de substituer en totalité les eaux brutes au profit d'eau issue du rejet de la station de dépollution, de qualité proche de l'eau potable en réinjectant l'eau ainsi traitée dans le réseau de l'ASA de Villeneuve-de-La-Raho.

Les 2 millions de m³ d'eaux traitées de la station de dépollution de Saint-Cyprien sont rejetés dans le port via le canal d'Elne, impliquant que cette eau ne participe pas à l'équilibre des débits d'étiage de cours d'eau environnants.

La consommation en eau brute correspond à de l'arrosage d'espaces verts communaux, d'arrosage chez les particuliers, d'arrosage du golf, Cette eau provient à 100% du lac de Villeneuve-de-La-Raho (rétention prenant sa source dans la Têt).

Le réseau d'eau brute de l'ASA de Villeneuve-De-La-Raho passe sur l'emprise de la station de dépollution de Saint-Cyprien.

Sous couvert d'un traitement approprié (micro ou ultrafiltration complété par une ozonation ou chloration) et de la validation de l'ARS, l'injection directe d'eau traitée dans le réseau ASA permettrait de suppléer la totalité des volumes mobilisés sur une ressource en très grand stress. Cette « nouvelle » eau serait ainsi destinée :

- Aux arrosages communaux et particuliers,
- À l'agriculture,
- À l'hydrocurage des réseaux,
- Au nettoyage des camions,
- Au remplissage en eau des camions du SDIS,

Et permettrait à tous de participer à l'effort environnemental.

Le choix technique de micro ou ultrafiltration vise essentiellement l'effacement du risque d'exposition des populations à une eau de REUSE en proposant une eau industrielle de très haute qualité. Une étude de faisabilité est en cours de réalisation.

Celle-ci devrait permettre de fixer les budgets à mobiliser ainsi que la durée et le calendrier.

Une estimation large d'1,5 M€ HT a été avancée, avec un calendrier de réalisation et de validation par l'ARS et la préfecture, supérieur à deux ans.

Au mois de juin 2023, la Région a adopté un « Plan Régional Eau » ambitieux de 160 M€ ayant comme enjeu majeur la réutilisation des eaux usées, à hauteur de 10 millions de m3 d'ici 2030.

En conséquence, il est proposé au Bureau d'approuver le projet de création d'une unité de micro ou ultrafiltration pour la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Saint-Cyprien et de décider de solliciter l'aide de la Région à hauteur de 50% du coût de ces travaux.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le projet de création d'une unité de micro ou ultrafiltration pour la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Saint-Cyprien ;

↳ **DECIDE** de solliciter une aide financière de la Région tel que proposé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

